



HOTEL DE VILLE

A LA MEMOIRE DE NOS MORTS POUR LA PATRIE
1914-1918 1939-1945

2.3. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire d'étude rapprochée ne compte aucun site protégé.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun site appartenant à la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein du périmètre d'étude de l'aire d'étude rapprochée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

L'aire d'étude rapprochée fait état d'un nombre restreint d'enjeux, à savoir 5 monuments historiques, aucun site protégé et 1 SPR.

Des sensibilités vis-à-vis du projet éolien d'Aubigné ont été identifiées sur des situations de visibilité vers la ZIP et ont été évaluées comme :

- > très faible pour le château de Javarzay à Chef-Boutonne (MH 4)
- > faible pour le SPR de Chef-Boutonne

Aucune situation de covisibilité n'est repérable.

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

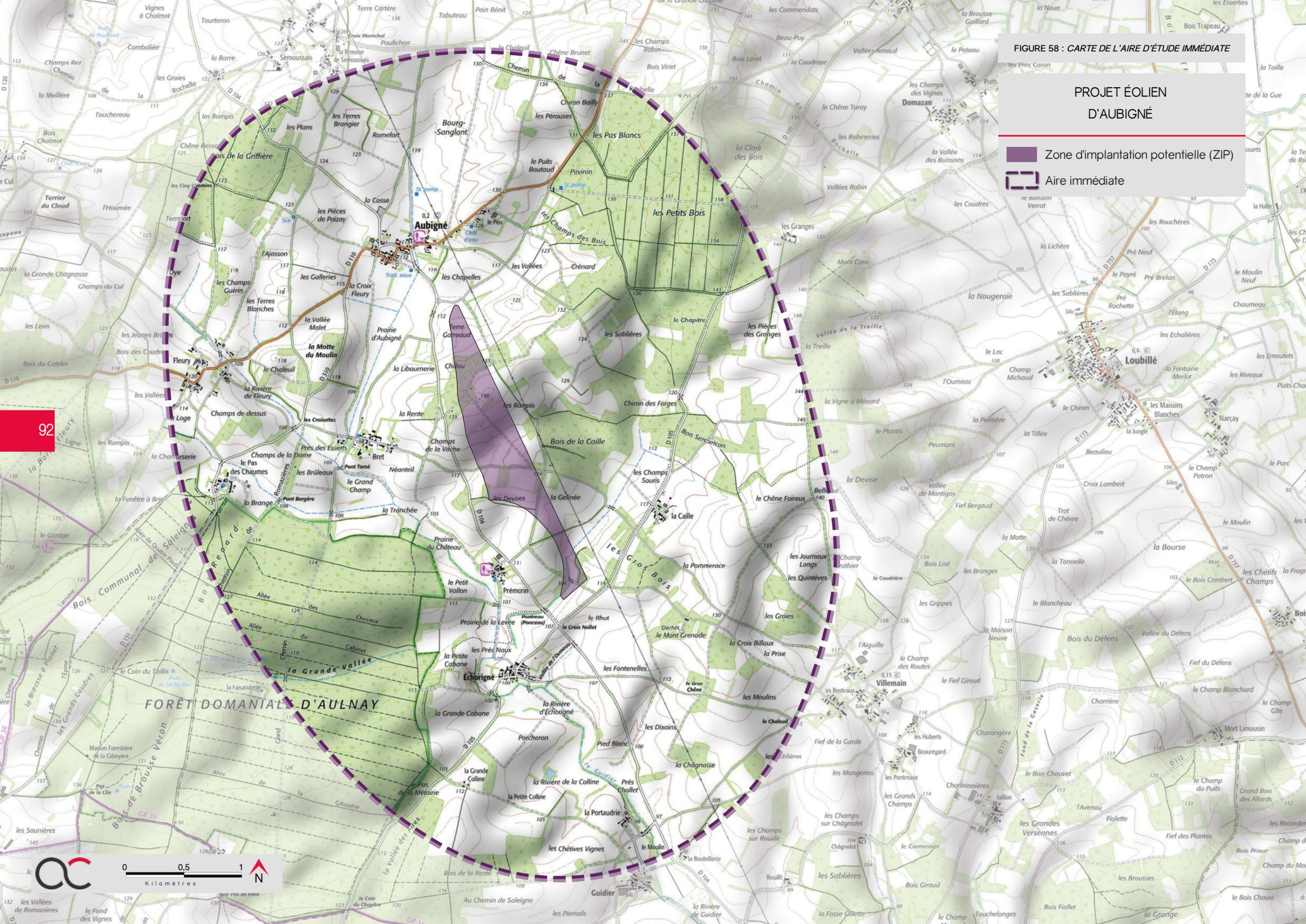
L'analyse de l'état initial de l'aire d'étude rapprochée a mis en évidence des sensibilités paysagères variant de très faible à forte (pour des axes de déplacement seulement sur un nombre restreint de séquences), qui seront à prendre en compte lors de l'analyse des variantes et/ou impacts.

À ce stade, des points d'attention ont été relevés. Des mesures sont à prendre concernant l'implantation et la hauteur des machines pour garantir une insertion visuelle optimale du projet dans le paysage.

FIGURE 58 : CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

PROJET ÉOLIEN D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate



C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

Photo 76 : Les Petits Bois depuis la RD 105 (© agence couasnon)



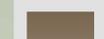
FIGURE 59 : CARTE DU RELIEF

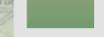
PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

Altitude

 160 m

 90 m

 Cours d'eau

 Éolienne en instruction

1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la ZIP.



Photo 77 : Les boisements denses des Petits Bois occultent les perceptions vers le VIP (© agence couasnon)

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude immédiate est entièrement intégrée dans l'entité paysagère de la marche boisée.

Au sud, des parcelles agricoles jouxtent le ruisseau du Guidier. Le bocage, présent de manière discontinue, délimite certaines parcelles.

Tandis qu'au nord, le village d'Aubigné, implanté en milieu agricole, bénéficie de vues ouvertes limitées en profondeur par les boisements. En effet, l'aire d'étude immédiate est marquée par la présence de nombreux boisements, de densité et d'étendues variées, qui influent sur le degré de fermeture des perceptions.

À noter que le réseau des cours d'eau est constitué essentiellement de reliquats d'anciens ruisseaux aujourd'hui sans continuité d'écoulement.

Ainsi, dans l'ensemble de l'aire immédiate, les perceptions alternent entre vues ouvertes depuis les parcelles au nord de l'aire d'étude et vues fermées ou tronquées par le relief et la végétation sur la plupart du reste du territoire.



Photo 78 : Au nord d'Aubigné, le paysage se dévoile pleinement sur un milieu agricole ouvert (© agence couasnon)



Photo 79 : Depuis la RD 110, les boisements se densifient à l'approche de la ZIP (© agence couasnon)

FIGURE 60 : CARTE DE L'AIRE IMMÉDIATE
SUR FOND ORTHOPHOTO

PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

- Bois de la Griffière
- Aubigné
- les Petits Bois
- RD 110
- Bois de la Caille
- Forêt domaniale d'Aulnay
- Échorigné
- Ruisseau le Guidier
- La Portaudrie

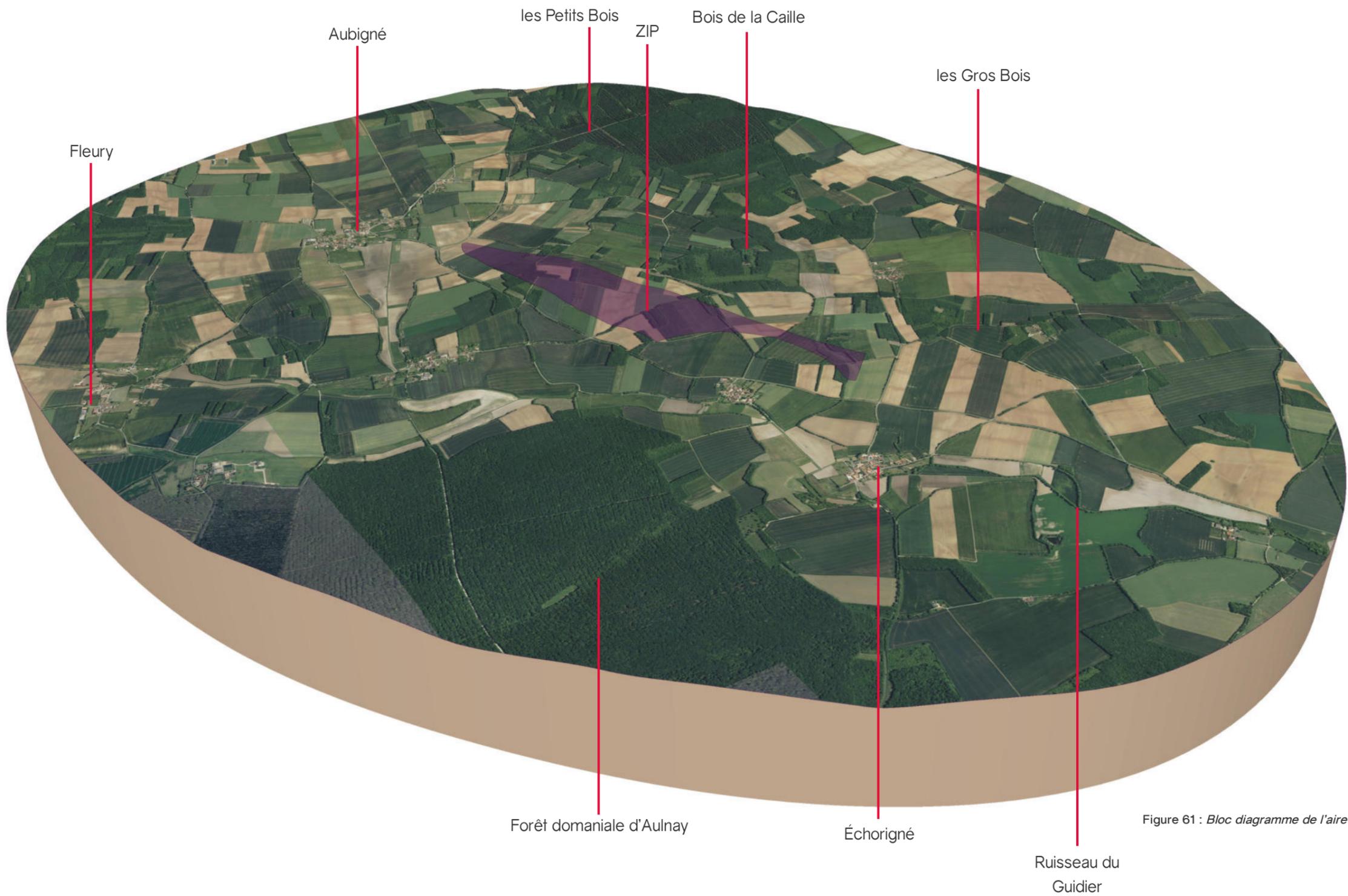
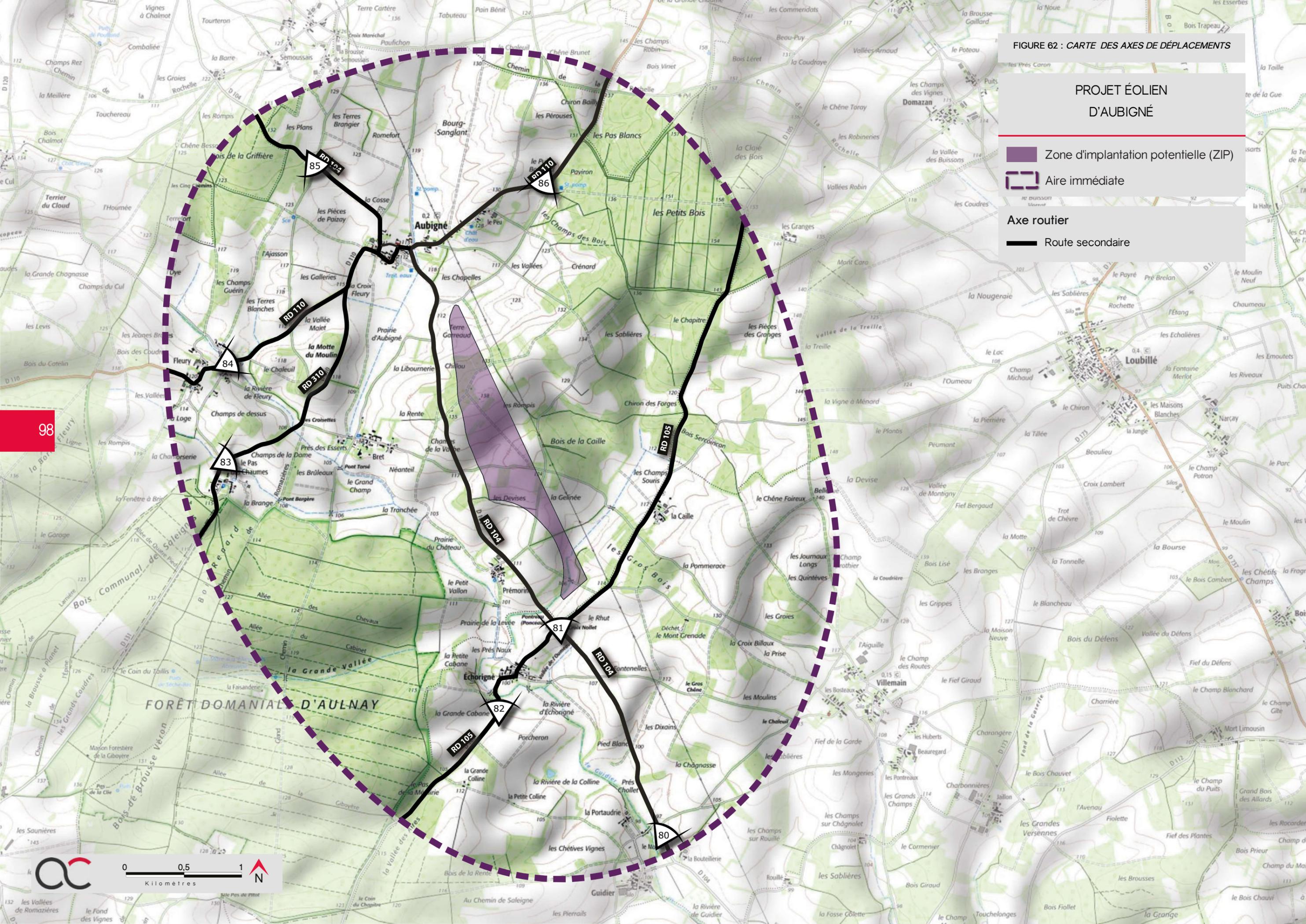


Figure 61 : Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate

FIGURE 62 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENTS

PROJET ÉOLIEN D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
- Axe routier**
 -  Route secondaire



1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

L'aire d'étude immédiate est traversée par plusieurs routes départementales : RD 104, 105, 110 et 310. De nombreuses autres routes communales et pistes, moins fréquentées, sont présentes au sein de l'aire immédiate, à vocation agricoles et forestières.

Le VIP, en raison de sa forme étirée sur un axe nord sud, est visible depuis de nombreuses routes, surtout la RD 104 qui la borde. Ainsi, depuis la RD 110 et la RD 304, le VIP s'affiche sur de longues séquences. La visibilité est toutefois limitée sur la RD 310 par la présence d'alignements de haies encadrant la route. D'autres séquences routières, plus courtes, présentent une sensibilité paysagère au regard du VIP, comme la RD 105 au croisement avec la RD 104..

Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.



Photo 82 : Depuis la RD 105 au sud d'Echorigné, les vues sont fermées par les haies bocagères bordant la route (© agence couasnon)



Photo 80 : Depuis la RD 104 au sud de la ZIP en bordure de l'aire immédiate, les vues sont ouvertes ; le VIP est légèrement tronqué par les boisements © agence couasnon)



Photo 81 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis le croisement des RD 104 et 105 (© agence couasnon)



Photo 83 : Depuis la RD 310, les boisements viennent tronquer partiellement le VIP (© agence couasnon)



Photo 84 : Depuis la sortie nord du hameau de Fleury les vues sont filtrées par la végétation proche, et les boisements de second plan limitent la prégnance du VIP (© agence couasnon)



Photo 85 : Depuis la RD 104 au nord d'Aubigné, la végétation de bord de route filtre les perceptions vers le VIP. Quelques séquences offrent des vues cadrées et pleines vers le VIP qui apparaît dans le prolongement de la silhouette du bourg (© agence couasnon)



Photo 86 : Depuis la RD 110 au nord de la ZIP, le VIP est tronqué par les boisements épars (© agence couasnon)

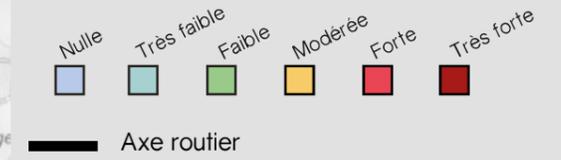
FIGURE 63 : SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT

PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère



Éolienne en instruction

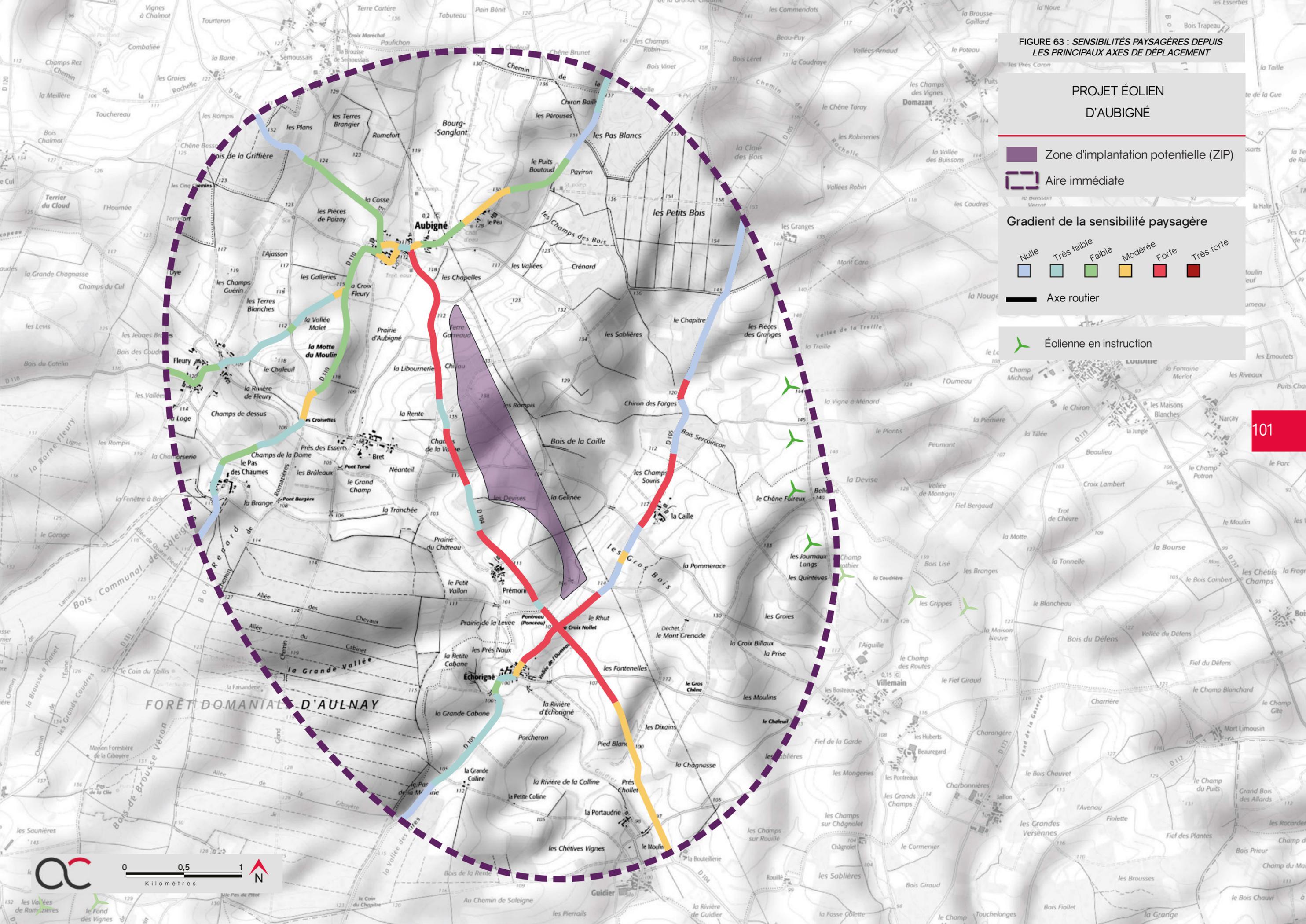


FIGURE 64 : CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT

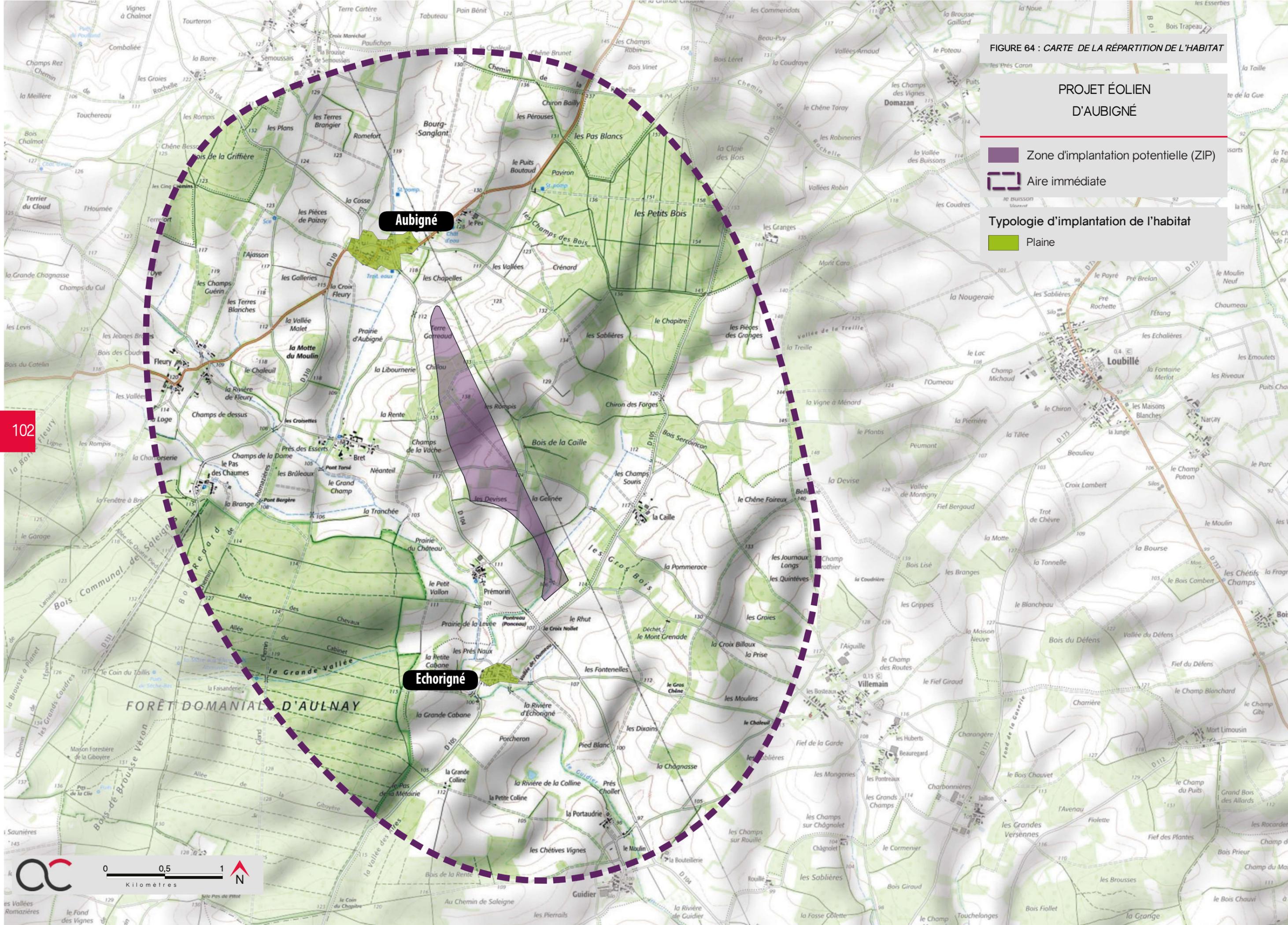
PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

Typologie d'implantation de l'habitat

 Plaine



1.3. L'HABITAT

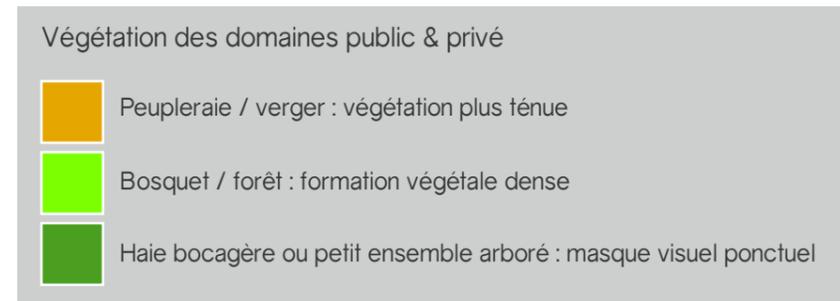
1.3.1. LES BOURGS

Dans le prolongement de ce qui a été fait dans l'aire d'étude rapprochée, ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur les vues potentielles en analysant, depuis l'ensemble des bourgs, le degré d'ouverture en direction du projet éolien grâce à :

> l'analyse de l'implantation du bourg et son degré d'ouverture sur le paysage

> une vue aérienne¹ «nappée» de la trame végétale et bâtie² (source : IGN BDTPOPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude et le contexte éolien existant. La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.

Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.



> la synthèse de la perception depuis le centre-bourg et les franges urbaines avec le détail des écrans visuels en place, avec une évaluation de la sensibilité générale,

> des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines du bourg en question.

1 Source : BD Ortho

2 Source : IGN BDTPOPO Bâti, Végétation et Hydrographie

AUBIGNÉ // 500 M DE LA ZIP

IMPLANTATION DU BOURG

Sur la plaine de la marche boisée à proximité des bois de la Griffière, des Petits Bois et la forêt domaniale d'Aulnay

ENTRÉES DE BOURG

franges opposées au site d'étude

VUES TRONQUÉES

Écrans

> Trame bâtie et végétale du village

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES SEMI-OUVERTES // TRONQUÉES

Écrans

> Végétation proche et boisements de second plan

CENTRE-BOURG

VUES FERMÉES // TRONQUÉES

Écrans

> Trame bâtie et végétale du village



Photo 88 : Les perceptions vers le VIP sont tronquées par la trame bâtie et la végétation depuis le centre-bourg d'Aubigné (© agence couasnon)



Photo 87 : Depuis la RD 110, en arrivant sur Aubigné par l'ouest, le VIP est tronqué par le bâti et la végétation des plans intermédiaires (© agence couasnon)



Photo 89 : En sortie de bourg d'Aubigné, les vues sont fermées par la végétation qui vient masquer partiellement le VIP. (© agence couasnon)

ÉCHORIGNÉ // 650 M DE LA ZIP

IMPLANTATION DU BOURG

À l'est de la forêt domaniale d'Aulnay

ENTRÉES DE BOURG

franges opposées au site d'étude

VUES FERMÉES // TRONQUÉES

Écrans

- > Trame bâtie
- > Végétation proche

SORTIES DE BOURG

franges orientées en direction du site d'étude

VUES OUVERTES

Écrans

- > Bocage

CENTRE-BOURG

VUES FERMÉES // TRONQUÉES

Écrans

- > Trame bâtie et végétale du village



Photo 90 : Vue fermée par la trame bâtie depuis le centre-bourg de Échornigné ; le VIP est tronqué par la trame bâtie mais reste perceptible (© agence couasnon)



Photo 91 : Vue ouverte en sortie nord ouest d'Échornigné (© agence couasnon)



Photo 92 : Le VIP s'affiche au-dessus du bâti qui vient tronquer les vues depuis l'entrée ouest du village d'Échornigné (© agence couasnon)



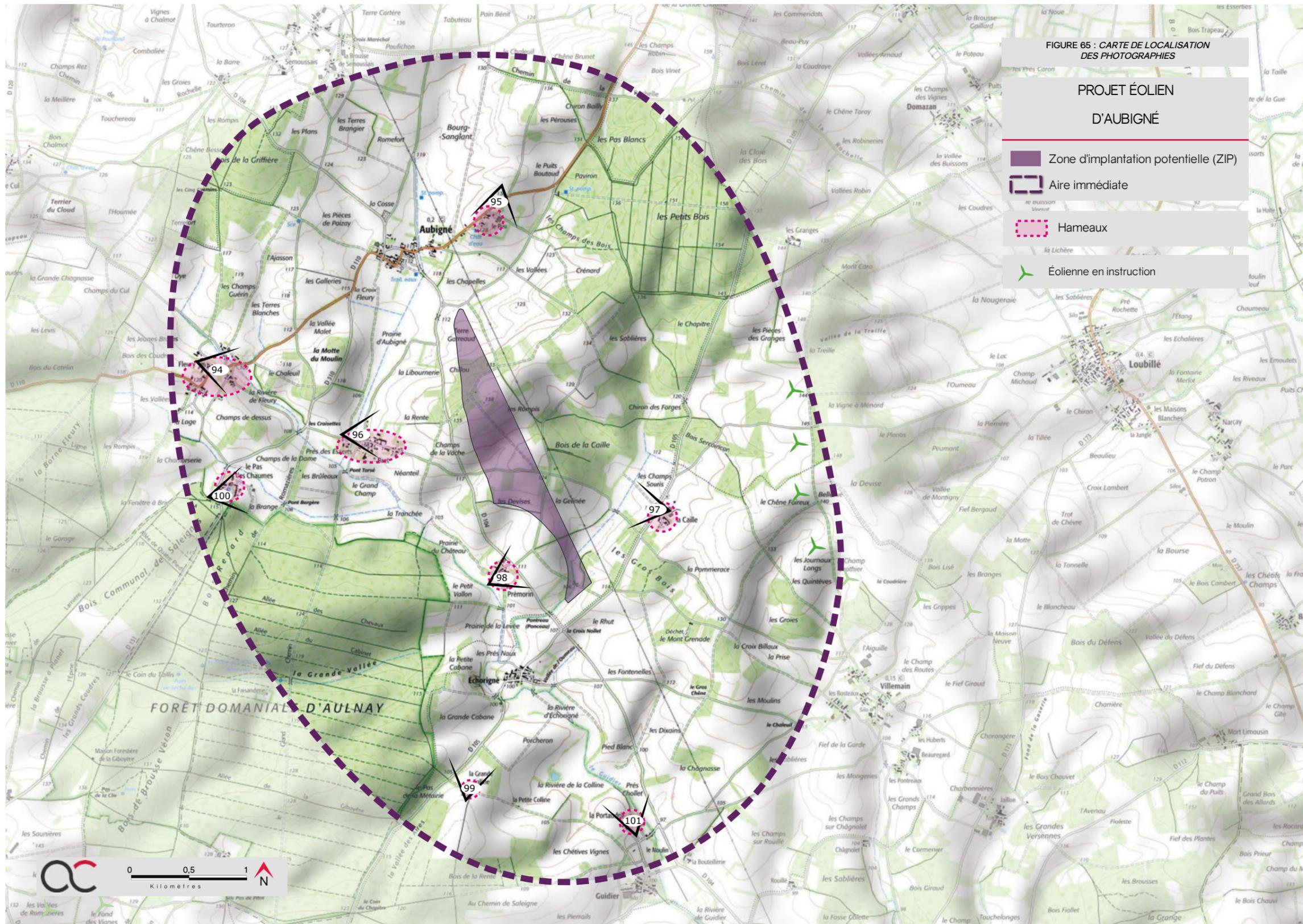
Photo 93 : Vue ouverte en direction de la ZIP ; le VIP s'affiche pleinement, à peine tronqué par les lignes bocagères en arrière-plan (© agence couasnon)

1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX PROCHES ET HABITATIONS ISOLÉES

Aux abords du projet éolien, l'habitat est également présent sous la forme de hameaux, plus ou moins importants, d'écarts ou encore de fermes isolées. C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie afin d'évaluer leurs sensibilités vis-à-vis du site d'étude.

Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les principales vues vers le projet) dans l'aire immédiate.

Une carte de synthèse de la sensibilité pressentie depuis la totalité des lieux de vie de l'aire immédiate conclut ce chapitre.



■ FLEURY



Photo 94 : Vue tronquée par les boisements en direction de la ZIP depuis le hameau dispersé de Fleury (© agence couasnon)

■ LE PEU



Photo 95 : Depuis le hameau du Peu, la prégnance du VIP n'est limitée que par le bocage présent entre le hameau et la ZIP (© agence couasnon)

■ BRET



Photo 96 : Depuis l'entrée du hameau de Bret, le VIP est tronqué par le bâti et le trame végétale en direction de la ZIP (© agence couasnon)

■ LA CAILLE



Photo 97 : Depuis le hameau de la Caille, le VIP est tronqué par les boisements (© agence couasnon)

■ PRÉMORIN



Photo 98 : Depuis la sortie du hameau de Prémorin, la prégnance du VIP est forte du fait de la proximité avec la ZIP et de l'ouverture du paysage (© agence couasnon)

■ LA GRANDE COLLINE



Photo 99 : Vue partielle vers le VIP depuis le hameau de la Grande Colline

■ LE PAS DES CHAUMES



Photo 100 : Vue filtrée par la végétation en direction de la ZIP en entrée du hameau du Pas des Chaumes (© agence couasnon)

■ LA PORTAUDRIE



Photo 101 : Le bâti et la végétation masque partiellement le VIP depuis la Portaudrie ; la prégnance reste importante par la proximité du hameau avec la ZIP (© agence couasnon)

1.3.3. CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

Au nord d'Aubigné, depuis la RD 104, la silhouette du bourg d'Aubigné entre en concurrence visuelle avec le VIP. Celui-ci se positionne directement dans l'alignement du bourg au-dessus de la trame bâtie.



Photo 102 : Depuis la RD 104, la silhouette du bourg d'Aubigné est distinctive ; une concurrence visuelle directe avec le VIP est possible (© agence couasnon)

FIGURE 66 : CARTE DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

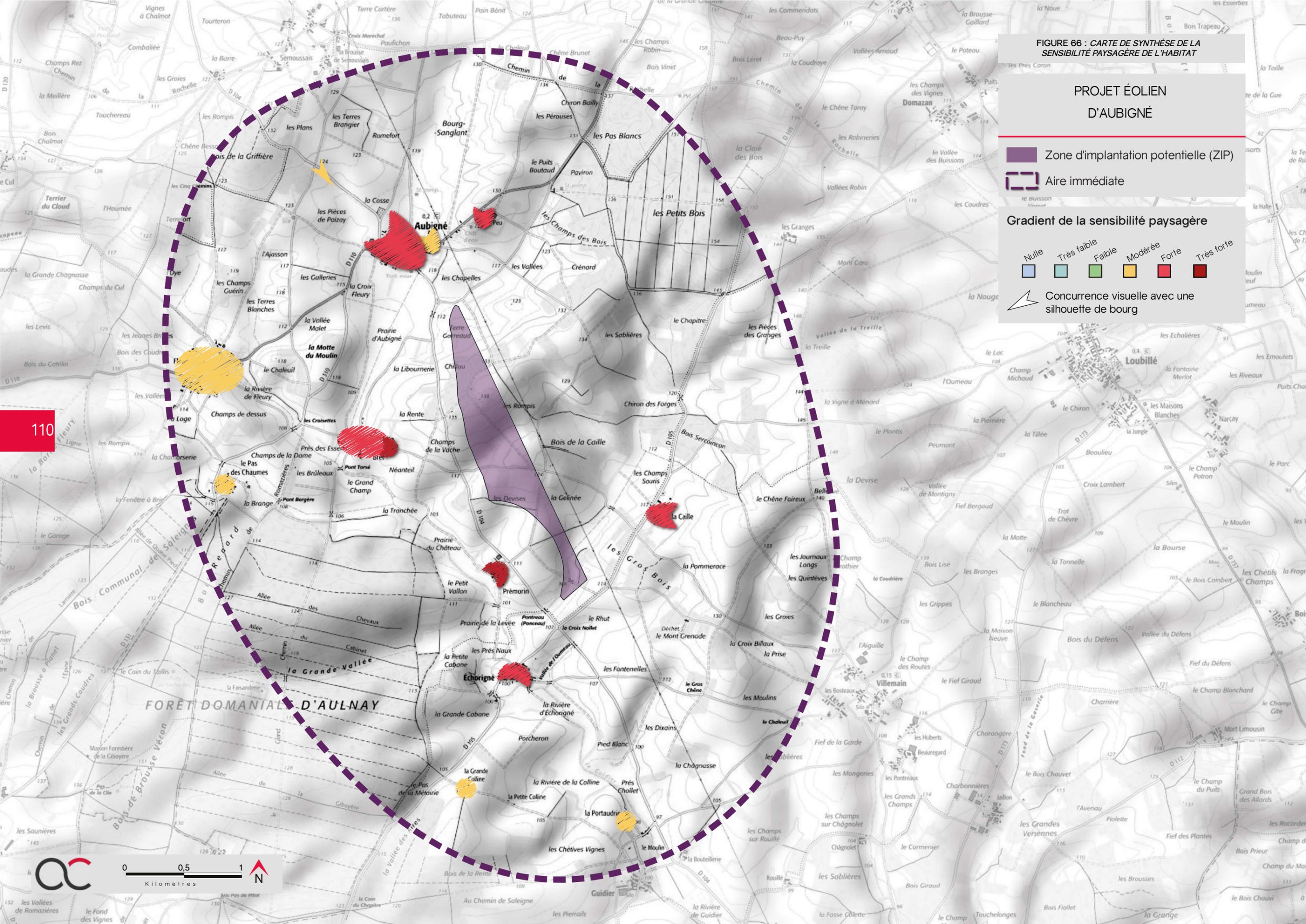
 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulla  Très faible  Faible  Modérée  Forte  Très forte 

 Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg



110

1.3.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT

L'habitat de l'aire immédiate se compose de 2 bourgs (Aubigné et Échorigné), huit hameaux et seulement 1 lieu-dit (la Grande Colline).

Les sensibilités vis-à-vis du projet éolien d'Aubigné dépendent principalement de la proximité de l'habitat. Les sensibilités sont définies de modérées à très fortes. Les habitats proches tels que Bret et Prémorin présentent les sensibilités les plus fortes du fait de leur proximité avec la ZIP. La position dominante du VIP génère un effet de surplomb justifiant cette valeur de sensibilité. Depuis Aubigné, la prégnance du VIP est forte depuis le centre bourg et modérée depuis les franges ouest, où la présence de ligne bocagère vient tronquer le VIP. La prégnance horizontale est également plus faible depuis ces points de vues car ils sont dans l'alignement de la forme effilée de la ZIP.

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude immédiate présente une topographie stable avec des amplitudes de relief modérées offrant des perspectives relativement allongées. Le motif éolien est peu présent, avec un parc en instruction à la limite des aires rapprochée et immédiate.

Le réseau routier, très dense, est marqué par un axe structurant : la RD 104 qui traverse l'aire d'étude immédiate et longe la ZIP selon l'axe nord-sud. Les voies de communication offrent des perceptions visuelles variées, alternant entre vues fermées par la végétation privative et bocagère, et ouverte avec toutefois la présence fréquente des boisements en arrière-plan qui vient masquer partiellement le VIP.

Enfin, l'habitat est globalement très fortement, fortement ou modérément sensible : de nombreux lieux de vie présentent des vues ouvertes en direction du site d'étude, certains étant plus exposés que d'autres.

À ce stade, les sensibilités paysagères majeures sont liées à l'habitat et aux axes de communication. Afin que le projet s'inscrive lisiblement (implantation régulière) et respecte un rapport d'échelle adapté avec les composantes paysagères, des mesures sont à prendre concernant le choix de la géométrie du projet et la hauteur des éoliennes.

2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

2.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

Aucun monument historique n'est répertorié dans l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.1. LES SITES PROTÉGÉS

Au sein de l'aire d'étude immédiate, il n'y a pas de site protégé recensé.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

L'aire d'étude immédiate ne compte aucun SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.3. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent dans l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.4. ZONE DE PRÉSOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Il n'a pas été obtenu d'information relative à ce sujet. Cela ne constitue pas une interdiction au développement éolien mais le terrain sera susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables lors de la phase travaux.

2.2. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

Au sein de l'aire immédiate, aucun patrimoine protégé n'est recensé.

3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS DE L'AIRES IMMÉDIATE

L'analyse de l'état initial a mis en évidence des sensibilités paysagères au sein de l'aire d'étude immédiate concernant notamment :

- > des séquences routières ouvertes
- > un risque de modification important du paysage quotidien depuis les lieux de vies. L'habitat présentant des sensibilités fortes à très fortes pour les bourgs et hameaux d'Aubigné, Échorigné, Prémorin, la Caille, Bret et le Peu,

À ce stade, des impacts vis-à-vis de l'habitat et des axes de déplacement sont pressentis.

Les principaux éléments à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet sont :

- > une implantation cohérente avec le respect des lignes de force naturelle ou artificielle (RD 104, parc éolien en instruction), le maintien de la lecture des rapports d'échelle avec des éoliennes à l'envergure du paysage ;
- > la prise en compte des enjeux importants vis-à-vis de l'habitat (une concertation avec les habitants est fortement recommandée).

